

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF77

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 BIS

A l'alinéa 2,

substituer au mots :

"visée",

le mot :

"mentionnée".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.